

Larrey et Dupuytren* au début de la monarchie de Juillet

par le professeur P. HILLEMAND et le docteur E. GILBRIN

A la fin de juillet 1830, Larrey, alors chirurgien de l'hôpital du Gros-Caillou, eut à faire face au peuple surexité qui voulait pénétrer dans l'hôpital pour y achever les Suisses blessés de la Garde royale qui s'y trouvaient. Il donna l'ordre d'ouvrir toutes grandes les portes et marchant au devant des envahisseurs, son tablier souillé de sang, il leur cria : « Que voulez-vous ? Les blessés ? Il sont à moi. Allez vous-en ! » Son attitude courageuse en imposa à tous ; les cris cessèrent, puis des applaudissements éclatèrent et les émeutiers se retirèrent en acclamant le glorieux chirurgien de l'ancienne Garde impériale.

*
**

A la même date, Dupuytren était chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Après les Ordonnances, les premiers blessés de l'insurrection y furent hospitalisés et d'abord assez mal reçus. « Vous n'avez que ce que vous méritez ! Est-ce que la politique vous regarde ? » Puis, avec l'évolution des événements, l'accueil se modifia. « Vous êtes tous de braves gens ; vous avez sauvé la patrie ; vous êtes des héros ! » Par ailleurs, il était parvenu à réconcilier les militaires blessés avec leurs adversaires devenus leurs compagnons de souffrance.

*
**

En 1832, au cours des émeutes des 5 et 6 juin, qui éclatèrent lors de l'enterrement du général Lamarque, de nombreux blessés furent transportés

(*) Communication présentée à la séance du 25 février 1978 de la Société française d'histoire de la médecine.

dans les hôpitaux. L'ordonnance du préfet Gisquet(1) en date du 9 juin, enjoignit aux médecins et aux chirurgiens, qui avaient soigné des blessés, de les déclarer dans les 24 heures à la police(2). Médecins et chirurgiens, à l'unanimité sauf un(3), refusèrent cette exigence. Malgré des sentinelles chargées de surveiller les hôpitaux, ils ne cédèrent pas. Dans sa célèbre leçon du 12 juin 1832, Dupuytren déclarait : « Depuis le 13 vendémiaire an IV que je suis attaché aux hôpitaux, sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, jamais je n'ai vu mettre à l'index les blessés d'un parti vaincu, jamais l'autorité n'a eu la pensée de faire juger par des Conseils de guerre, des malheureux qui avaient expié leurs fautes par des blessures, par la perte d'un membre, par le risque de la vie. Je ne connais pas d'insurgés dans mes salles, je n'y vois que des blessés. »

De leur côté, les internes rédigèrent une protestation(4). Ils « donnent leurs soins aux blessés de tous les partis et ne consultent un Préfet de police, ni sur l'étendue de leurs devoirs, ni sur la direction de leur conscience : ils pensent et ne dénoncent pas. »

Même en dehors du corps médical, les réactions contre « l'inqualifiable ordonnance Gisquet » furent violentes. Victor Hugo écrivait : « Les blessés furent couverts et protégés par cette indignation. »

Même dans le légitimiste *Journal de la mode*, on pouvait lire : « Il faudra que le Docteur jette le moribond entre les mains de la police et du bourreau. »

Louis-Philippe partagea cette indignation. Le Ministère désavoua l'ordonnance qui ne fut pas appliquée et fut abrogée le 1^{er} janvier 1836.

(1) En se référant à l'édit du 11 décembre 1666 (III) de Saint-Germain-en-Laye, qui était la première mesure pour faire cesser les duels.

(2) Sept ans auparavant, en 1825, était paru le tome V des « Mémoires sur la nature et le traitement de plusieurs maladies », par le baron Portal (1742-1832). On y trouvait une note assez surprenante : « A l'imitation de nos plus grands médecins anciens et modernes, j'ai eu besoin de donner le nom et quelquefois d'indiquer la demeure des personnes qui ont fait l'objet de mes observations, tant de celles dont le traitement a été heureux que de celles qui ont fait l'objet de quelques recherches anatomiques médicales, mais toujours avec leur consentement ou celui de leurs parents. Cette sorte de citation nous a paru utile pour plusieurs raisons. » Bien qu'aucune précision ne soit donnée par le baron Portal, ce manquement au secret médical paraît pour le moins étrange.

(3) Nous ne connaissons, en effet, qu'une seule exception à cette attitude, celle du Dr Gendrin (1796-1890), médecin de l'Hôtel-Dieu. Il fut attaqué avec violence et même on lui reprocha, ce qui était inexact, d'avoir été à l'origine de cette ordonnance. En 1840, candidat à une chaire, il n'obtint de ce fait aucune voix et, détail amusant, il intenta un procès en diffamation à Amédée Latour qui avait exposé les raisons morales de cet insuccès. Ce dernier fut condamné à 2 000 F de dommages et intérêts. Comme l'écrivait Esculape : « C'était de l'argent gagné sans sueur, celui-là. Avec cela que M. Gendrin assure qu'il n'est pour rien dans l'ordonnance en question. De mieux en mieux ! Ce sont 2 000 F sur table pour n'avoir rien dit, rien fait et s'être laissé calomnier. »

(4) Durand-Fardel, dans son livre du centenaire de l'internat, relate l'action des internes en 1814 et en 1848, sans allusion à cet épisode de 1832.

Les attitudes de Larrey et Dupuytren sont bien conformes à leur caractère.

Larrey a fait preuve de courage, tant physique que moral tout au long de sa vie et dans des circonstances plus difficiles encore.

Dupuytren, qui manquait de caractère et se laissait influencer par les événements, a su cependant trouver des termes qui sont passés à la postérité et qui constituent la Charte des médecins. Et c'est pour l'avoir respectée, au cours de la dernière guerre, que tant de nos confrères ont été fusillés ou déportés (5).

BIBLIOGRAPHIE

- DELAUNAY (P.). — « Les médecins de la Restauration et de la Révolution de 1830 ». Tirage à part de *La Médecine illustrée*, 1831.
- DELHOUME (L.). — « Dupuytren », Baillière, 3^e édit., 1935.
- DEROBERT (L.). — « Droit médical », Flammarion, 1974.
- LATOUR (Amédée). — « Gazette des médecins praticiens », 1840.
- LECLERC (H.). — « L'élixir tonique de Gendrin. En marge du Codex », Masson édit., 1924.
- MONDOR (H.). — « Dupuytren », Gallimard, 1945.
- PORTAL (Baron). — « Mémoires sur la nature et le traitement de plusieurs maladies » V 1825, note pp. 6 et 7.
- SOUBIRAN. — « Larrey », Fayard, 1956.
- HUGO (Victor). — « Les Misérables », *La Pléiade*, p. 1383.

(5) S'il nous est possible de retrouver leurs noms, nous avons l'intention de leur rendre hommage dans un prochain travail.

